



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES MARENNE ADOUR CÔTE-SUD  
SÉANCE DU 28 JUIN 2018 À 18 HEURES 30  
SALLE LADISLAS DE HOYOS DU PÔLE CULINAIRE DE MACS À SEIGNOSSE

Nombre de conseillers :  
en exercice : 54  
présents : 34  
absents représentés : 18  
absents : 2

CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
SÉANCE DU 28 JUIN 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-huit du mois de juin à 18 heures 30, le conseil communautaire de la Communauté de communes Marenne Adour Côte-Sud dûment convoqué le 20 juin 2018, s'est réuni en session ordinaire, à la salle « Ladislav de Hoyos » du pôle culinaire de MACS à Seignosse sous la présidence de Monsieur Pierre FROUSTEY.

Présents :

Mesdames et Messieurs Pierre FROUSTEY, Frédérique CHARPENEL, Jean-Claude DAULOUÈDE, Patrick LACLÉDÈRE, Jean-Claude SAUBION, Alain LAVIELLE, Jean-François MONET, Patrick BENOIST, Benoît DARETS, Arnaud PINATEL, Nicole CHUSSEAU, Aline MARCHAND, Didier SARCIAT, Lionel CAMBLANNE, Henri ARBEILLE, Christine BENOIT, Nelly BÉTAILLE, Pascal BRIFFAUD, Pascal CANTAU, Éric COUREAU, Anne-Marie DAUGA, Jean-Luc DELPUECH, Michel DESTENAVE, Louis GALDOS, Christine GAYON, Chantal JOURAVLEFF, Éric KERROUCHE, Francis LAPÉBIE, Michel LAUSSU, Marie-Thérèse LIBIER, Isabelle MAINPIN, Michel PENNE, Jérôme PETITJEAN, Christine TOULAN ARRONDEAU.

Absents représentés :

M. Francis BETBEDER est suppléé par Mme Nathalie VALENTIN, M. Hervé BOUYRIE est suppléé par M. Bernard MORESMAU, M. Xavier GAUDIO a donné pouvoir à M. Henri ARBEILLE, Mme Delphine BART a donné pouvoir à M. Pascal BRIFFAUD, Mme Jacqueline BENOIT-DELBAST a donné pouvoir à M. Jean-Luc DELPUECH, M. Alain CAUNÈGRE a donné pouvoir à Mme Frédérique CHARPENEL, Mme Cécile CROCHET a donné pouvoir à M. Arnaud PINATEL, M. Fabrice DATCHARRY a donné pouvoir à Mme Nicole CHUSSEAU, Mme Sylvie DE ARTECHE a donné pouvoir à M. Pascal CANTAU, Mme Nathalie DECOUX a donné pouvoir à Mme Anne-Marie DAUGA, Mme Valérie GELEDAN a donné pouvoir à M. Lionel CAMBLANNE, Mme Christine JAURY-CHAMALBIDE a donné pouvoir à Mme Nelly BÉTAILLE, Mme Corine LAFITTE a donné pouvoir à M. Alain LAVIELLE, Mme Patricia MARS-JOLIBERT a donné pouvoir à M. Michel PENNE, Mme Stéphanie MORA-DAUGAREIL a donné pouvoir à Mme Marie-Thérèse LIBIER, Mme Kelly PERON a donné pouvoir à M. Pierre FROUSTEY, Mme Françoise TROCCARD a donné pouvoir à M. Jean-Claude DAULOUÈDE, M. Jean-Louis VILLENAVE a donné pouvoir à Mme Isabelle MAINPIN.

Absentes :

Mesdames Nathalie CASTETS et Catherine COLL.

Secrétaire de séance : Madame Isabelle MAINPIN.

**OBJET : FINANCES COMMUNAUTAIRES - COMPTE ADMINISTRATIF 2017 - BUDGET ANNEXE ZAE CAPBRETON**

**Rapporteur : Monsieur Jean-Claude DAULOUÈDE**

Monsieur Jean-Claude Daulouède, deuxième vice-président, est désigné à l'unanimité pour présider la séance. Messieurs Pierre Froustey et Éric Kerrouche quittent la salle, afin que les conseillers procèdent au vote.

Monsieur Jean-Claude Daulouède procède à la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles sur les résultats de l'ensemble des budgets principal et annexes, telle qu'exigée par les dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales.

Les résultats correspondant au budget annexe ZAE Capbreton présentés par Monsieur Jean-Claude Daulouède sont les suivants :

**CA 2017 ZAE DE CAPBRETON**

<b>INVESTISSEMENT DEPENSES</b>			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017
001	Résultat reporté	552 939,41	762 695,02
16876	Annuité EPFL	121 913,55	121 913,55
27638	Autres établissements publics	812 757,00	
3555	Terrains aménagés	87 842,06	437 265,46
<b>Total des dépenses d'investissement</b>		<b>1 575 452,02</b>	<b>1 321 874,03</b>

<b>RECETTES</b>			
		CA 2016	CA 2017
1641	Emprunt		
021	virement de la section de fonctionnement		
16876	Autres dettes - autres établissements publics locaux	812 757,00	
3555	Terrains aménagés		436 830,07
<b>Total des recettes d'investissement</b>		<b>812 757,00</b>	<b>436 830,07</b>

<b>FONCTIONNEMENT DEPENSES</b>			
ARTICLE	LIBELLE	CA 2016	CA 2017
6015	Reboisement Compensatoire		
6045	Achats d'études	12 119,00	
605	Achats de matériels d'équipement et travaux	74 105,17	
6226	Honoraires		
6227	Frais d'actes et de contentieux		
6231	Annonces et insertion	1 256,89	68,39
63512	Taxes Foncières	361,00	367,00
6522	Reversement budget principal		
023	Virement à la section d'investissement		
71355	Variation des stocks de terrains aménagés		436 830,07
<b>Total des dépenses de fonctionnement</b>		<b>87 842,06</b>	<b>437 265,46</b>

<b>RECETTES</b>			
<b>Production destockée</b>		CA 2016	CA 2017
002	Résultat reporté	364,89	364,89
7015	Vente de terrains		
74741	Participations communes		
7718	Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		31 164,13
71355	Variation des stocks de terrains aménagés	87 842,06	437 265,46
<b>Total des recettes de fonctionnement</b>		<b>88 206,95</b>	<b>468 794,48</b>

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

VU la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 1612-12 et L. 2121-31 ;

VU l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

VU la présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles jointe au compte administratif, conformément aux dispositions de l'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales ;

VU le compte de gestion du budget principal et des budgets annexes 2017 transmis par le comptable public ;

décide, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- de donner acte de la présentation du compte administratif 2017 du budget annexe ZAE Capbreton,
- de constater les identités de valeur avec les indications portées au compte de gestion pour le résultat de l'exercice 2017,
- d'arrêter pour 2017, au budget annexe ZAE Capbreton, les résultats de l'exercice à - 91 184,81 €, et le résultat de clôture à - 853 514,94 €.

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le Tribunal administratif de Pau à compter de sa publication ou de son affichage et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le département.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait certifié conforme

À Saint-Vincent de Tyrosse, le 29 juin 2018



Le vice-président,

Jean-Claude Daulouède